L’Observatoire de la Discrimination et de la Répression Syndicales a été mis en place en 2012, à l’initiative de la Fondation Copernic et de plusieurs organisations syndicales, pour mettre au jour et dénoncer toutes les attaques aux libertés d’expression des syndicalistes et des salarié-e-s au sein du monde du travail.

Les propos tenus dernièrement par le Premier Ministre et le Président de la République, reprenant ceux du Medef, visant à criminaliser le mouvement syndical en l’assimilant à un mouvement terroriste, constituent un pas supplémentaire insupportable dans la dérive autoritaire d’un gouvernement qui n’accepte pas que son projet de Loi travail soit repoussé par plus de six Français-es sur dix (sondage L’express du 16 06 2016).

Non content de rendre responsables des débordements les organisations syndicales qui ne font qu’exercer leur droit démocratique à exprimer ensemble leur refus d’une loi socialement régressive, celui-ci se propose maintenant de remettre en cause un des droits historiques du mouvement ouvrier, celui de manifester. Ces déclarations constituent une atteinte grave aux libertés publiques. Elles portent atteinte à des droits garantis par notre constitution et reconnus par le Droit européen (notamment la Convention européenne des droits de l’Homme (CEDH), dont la France est signataire).

L’ensemble des sept organisations syndicales qui sont à l’initiative des manifestations contre la loi travail ont condamné les violences qui ont émaillé les abords de la manifestation. Soutenir que ces organisations sont responsables de ces violences, alors que leur responsabilité ne peut être engagée au plan juridique pour des débordements qui ne sont pas de leur fait, le maintien de l’ordre étant de la responsabilité du gouvernement, est une atteinte à la liberté d’expression et de manifestation.

C’est pourquoi l’Observatoire de la Discrimination et de la Répression Syndicales dénonce les attaques du gouvernement contre les organisations syndicales. Il condamne toutes les atteintes contre le droit des salarié-e-s à se syndiquer et à manifester leur opinion que ce soit dans l’entreprise ou dans la rue. Il appelle à refuser toute remise en question du droit à se mobiliser et à manifester. Il en va du droit à la démocratie sociale dans notre pays.

Paris, le 17 06 2016
[
>> Le site de l’Observatoire de la Discrimination et de la Répression Syndicales->http://observatoire-repression-syndicale.org/]